

Concours « Priz Steir eo » - Règlements

➤ Règlement trio libre

Chaque trio sera composé de 3 instruments différents (attention, ex : 2 bombardes de tonalités différentes ne sont pas considérées comme des instruments différents par contre bag pipe, biniou et veuze sont 3 instruments différents).

Tout instrument est accepté, y compris électrique sous réserve de fournir sa propre amplification, l'organisateur ne fournissant que « le jus » !

La suite doit durer entre 5 et 7 minutes, aucun temps de balance n'est accordé.

Le répertoire joué doit comporter au moins 2 rythmes différents dont au moins une danse.

Le répertoire joué sera breton.

Le jury sera composé de 3 musiciens dont la décision sera sans appel.

L'inscription se fera par mail ou par courrier et devra comporter le nom des musiciens, de leurs instruments et le nom des airs joués.

Les ensembles s'inscrivent par avance par mail ou par courrier en joignant la liste nominative des musiciens et la liste des airs joués.

➤ Règlement ensemble batterie

Les ensembles sont composés au minimum de 3 caisses claires, 1 ténor et 1 basse. Tous les types de percussions sont autorisés durant la prestation.

Les ensembles pourront être accompagnés d'instruments extérieurs à la famille des percussions acoustiques (maximum 2 instruments), ces derniers pourront être sonorisés. Si sonorisation, elle sera fournie par le musicien et ne pourra pas faire l'objet de balances. "Le jus" étant gracieusement fourni par l'organisateur.

Les ensembles interprètent un solo d'une durée comprise entre trois et six minutes utilisant une succession de rythmes binaires et ternaires.

A l'issue du concours, le jury s'engage à établir un classement qui sera sans appel.

➤ **Règlement Pipe Band**

Pipe band A

Pipe-band confirmés

Effectif minimum : 8 cornemuses, 3 caisses claires, 1 basse, ténors facultatifs.

Répertoire : suite de musique écossaise d'au moins 5 rythmes différents.

Durée maximum : 7 mn.

Arrivée sur l'aire de jeu en marchant à partir du point de départ prévu

Les ensembles s'inscrivent par avance par mail ou par courrier en joignant la liste nominative des musiciens et la liste des airs joués.

Pipe Band B

Groupes en perfectionnement, à l'exception des Pipe-bands issus des bagadoù de 1ère catégorie.

Effectif minimum : 5 cornemuses, 2 caisses claires, 1 basse, ténors facultatifs.

Répertoire : suite de musique écossaise d'au moins 3 rythmes différents (dont une marche).

Durée : entre 4 et 6 mn.

Possibilité de jouer directement sur l'aire de concours ou d'arriver en marchant à partir du point de départ prévu.

Les ensembles s'inscrivent par avance par mail ou par courrier en joignant la liste nominative des musiciens et la liste des airs joués.

➤ **Règlement championnat du monde de grosse caisse**

Le Championnat du Monde comporte deux épreuves : une épreuve trad et une épreuve kitchen grosse caisse.

Concours trad :

Suite de 2 minutes maximum, les airs joués seront bretons, et devront comporter deux rythmes différents au minimum. Le concurrent pourra être accompagné de 3 musiciens (instruments acoustiques) au maximum.

Le jury sera composé de 2 musiciens.

Kitchen grosse caisse :

Suite de 1'30" maxi, le répertoire joué est libre. Le concurrent pourra être accompagné de 3 musiciens (instruments acoustiques) au maximum.

Jury : applaudimètre du public.

➤ **Règlement Bombardes Percussions**

Les ensembles sont composés au minimum de 4 bombardes (quelle que soit la tonalité utilisée) et 2 percussionnistes (toutes percussions autorisées).

Tous les instruments autres que les bombardes sont autorisés dans la mesure où le nombre de ceux-ci ne dépassent pas le tiers de l'ensemble. ex. : 8 bombardes, 4 percussions, on peut donc utiliser 4 instruments autres. Dans le cas où le tiers n'est pas un chiffre rond, on arrondit au nombre supérieur. ex. : 6 bombardes, 4 percussions, on peut utiliser 4 instruments autres.

Les instruments ne sont soumis à aucune restriction de temps. Ils peuvent jouer sur toute la durée de la suite.

Les instruments qui nécessitent une sonorisation sont interdits.

Les ensembles exécutent une suite avec une totale liberté du choix des airs.

Le programme de chaque ensemble doit durer entre 7 et 10 minutes.

Les ensembles se présentent dans l'une de ces catégories : A : sonneurs confirmés (niveau équivalent à la 1ère et 2ème catégories). B : sonneurs non confirmés (niveau équivalent à la 3ème et 4ème catégories et écoles de musique).

Le Trophée bombardes-percussions est remis en jeu tous les ans. L'ensemble gagnant trois fois de suite le concours le garde définitivement.

Dans la mesure du possible, le jury est composé de 2 juges bombardes, 2 juges percussions et de 2 juges d'ensembles qui peuvent être extérieurs au milieu de la musique bretonne.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les ensembles s'inscrivent par avance par mail ou par courrier en joignant la liste nominative des musiciens.